

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-six, le 23 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Baptiste BON, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 avril 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Procurations : 0
Votants : 15

Présents :

Délibération n° 24

Présents : Baptiste Bon, Amélie MAZURCZAK, Pierre, FOREST, Anne Laure SEUX, Henri MENU, Madeleine CHATEAU, Arnaud VASSAL, Catherine BERTHERAT, Luc BOUDET, Stéphanie LUAIRE, Augusto DE CARVALHO, Clémence VILELA, Tristan COURBON, Sylvie MICHEL, Christian PERRET

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

OBJET :

Secrétaire de séance : Amélie MAZURCZAK

Subventions 2026

Pouvoirs :

Mandants

Mandataires

/

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 10 avril 2026, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 5 mai 2026.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que les subventions permettent à l'école de faire face à certaines dépenses scolaires qui ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre des marchés publics ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de maintenir le soutien financier ;

Monsieur le maire expose que chaque année, des subventions sont attribuées à l'école :

ECOLE

N° COMPTE	BASES	DETAILS	MONTANTS 2026
6067 FONCTION. ECOLE	40,00 € PAR ENFANT	138 enfants estimés	5 520,00 €
65737 DEPLACEMENTS CULTURELS (180,00 par classe) + SORTIES / CLASSES VERTES (160,00 par classe)	Déplacements : 1 620,00 €` (dont 540 € à Rivas) + Et 1 440,00 € (dont 480 € pour Rivas)		3 060, 00 €
AIDE INVESTISSEMENTS ENSEIGNANTS	1 000,00 €		1 000,00 € (2 769,00 € reporté)

CCAS :

- 8 000,00 €

CMJ :

- 0,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- *Approuve les subventions, comme synthétisé ci-dessus.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance

Amélie MAZURCZAK

Le Maire,



Baptiste BON